



COMMUNE DE MAGNY-VERNOIS

NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Sommaire :

I. Éléments de contexte

II. La section de fonctionnement

III. La section d'investissement

IV. Les données synthétiques du budget – Récapitulation

I. Éléments de contexte

Le service lotissement de la commune de Magny-Vernois a été créé le 28 septembre 2017 afin de répondre à une demande croissante des usagers en quête de terrains à bâtir. En effet, idéalement placée à proximité de Lure, calme et accueillante, la commune de Magny-Vernois est particulièrement attractive. L'aménagement du lotissement « de la Méchelle » a permis la création de 18 lots à bâtir au total (14 lots communaux et 4 lots privés).

II. La section de fonctionnement - Principales dépenses et recettes de la section :

Dépenses	Montant	recettes	Montant
Dépenses financières	882,00 €	Produits exceptionnels	93 405,22 €
Total dépenses réelles	882,00 €	Total recettes réelles	93 405,22 €
Total général	882,00 €	Total général	93 405,22 €

III. La section d'investissement - Vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Remboursement d'emprunts	360 000,00 €		
Remboursement avance communale	230 000,00 €		
Total général	590 000,00 €	Total général	- €

IV. Les données synthétiques du budget – Récapitulation

a) Récapitulation

Dépenses de fonctionnement : 882 € (hors déficit de fonctionnement reporté 2021 : 92 523,22 €) ;

Recettes de fonctionnement : 93 405,22 ;

Dépenses d'investissement : 590 000,00 € ;

Recettes d'investissement : - € (hors excédent d'investissement reporté 2021 : 590 000 €) ;

Crédits reportés en 2022 : Néant.

b) Etat de la dette

Un crédit-relais de 360 000 € avait été contracté en 2019 afin de financer les travaux d'aménagement. L'annuité de l'emprunt s'est élevée pour l'exercice 2022 à 882,00 € (intérêts). Le remboursement du capital de cet emprunt a été effectué cette année.

V. Clôture du budget Lotissement

Par délibération du conseil municipal en date du 29 septembre 2022, toutes les opérations (travaux, cessions) liées au budget Lotissement étant désormais terminées, celui-ci est clos avec effet au 31 décembre 2022.

Fait à Magny-Vernois, le jeudi 23 mars 2023,

Le Maire,

Luc ORTEGA

